

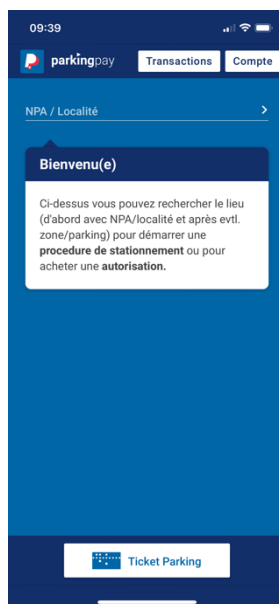
Marche à suivre pour la demande d'autorisation de parquer en ligne.

1. Télécharger l'application Parking Pay et créer un compte.

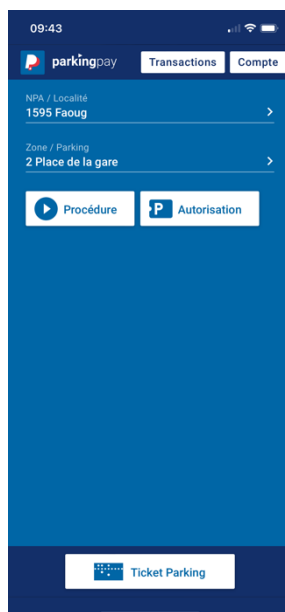


2. Faire une demande d'autorisation en joignant les documents nécessaires

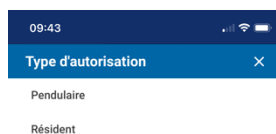
Sélectionner « Faoug ».



Sélectionner la zone concernée.



Sélectionner le type de macaron.



09:43

Type d'autorisation

Pendulaire

Résident

Cliquer sur « Appliquer ».
Réunir les documents nécessaires
et les envoyer à l'adresse info@faoug.ch.



09:43

Autorisation

Type d'autorisation
Pendulaire

Véhicule
VD527828 Dacia Dokker CH 1/2

Approbation requise

L'immatriculation VD527828 ne dispose pas de l'approbation nécessaire pour l'achat de l'autorisation. Vous devez d'abord faire une demande.

Les détails de votre compte (nom/adresse) seront transmis à l'exploitant.

Pour toutes questions ou doutes contactez l'exploitant Commune de Faoug:

Commune de Faoug

Route de Salavaux 1a
1595 Faoug

+41 26 670 14 10

info@faoug.ch

Appliquer

3. Attendre l'approbation de la commune qui sera effective uniquement lorsque les documents suivants seront réceptionnés.
 - a. Pour les pendulaires :
 - i. carte grise du/des véhicule/s
 - b. Pour les résidents :
 - i. carte grise du/des véhicule/s
 - ii. Attestation de la gérance ou plan de situation de parcelle privée certifiant l'impossibilité de se parquer sur le terrain privé.